



Le lundi 19 octobre 2009

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 19 octobre 2009, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Raymonde Lefrançois et Claire R. Leduc et messieurs les conseillers Daniel Charette, Stéphane Pipon, Melvyn Hodes et Pierre Vérot.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

### **1. Moment de réflexion**

### **2. Présences et quorum**

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

Résolution  
2009-10-109

### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

Résolution  
2009-10-110

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée

## 5. Administration et finances

Résolution  
2009-10-111

### 5.1 Acceptation des chèques émis au 16 octobre 2009

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 16 octobre 2009 au montant de 6 149,10 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution  
2009-10-112

### 5.2 Acceptation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 377 491,10 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 19 octobre 2009

Adoptée

### 5.3 État préliminaire des activités financières au 30 septembre 2009

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 30 septembre 2009.

Résolution  
2009-10-113

### 5.4 Affectation du solde du compte « Financement – Projet en cours » au financement des dépenses d'infrastructure (réfection de chemins)

ATTENDU QUE les crédits du poste budgétaire 03 31000 721 « Immobilisation – infrastructure » sont insuffisants pour défrayer la totalité des dépenses d'infrastructure récemment effectuées;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à faire le transfert suivant au montant de 54 297 \$ :

De : 59 12000 000  
Financement - Projets en cours

À : 03 31000 721  
Immo - Infrastructure

Adoptée

Résolution  
2009-10-114

### 5.5 Affectation d'une partie du Surplus accumulé non affecté au financement des dépenses d'infrastructure (réfection de chemins)

ATTENDU QUE les crédits du poste budgétaire 03 31000 721 « Immobilisation – infrastructure » sont insuffisants pour défrayer la totalité des dépenses d'infrastructure récemment effectuées;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à faire le transfert suivant au montant de 145 000 \$ :

De : 59 11000 000	À : 03 31000 721
Surplus accumulé non affecté	Immo - Infrastructure

Adoptée

## 5.6 Rapport du maire sur la situation financière

Objet : Situation financière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Mesdames, Messieurs, citoyennes et citoyens d'Ivry-sur-le-Lac.  
En vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, je dois vous informer sur la situation financière de la Municipalité et je traiterai des points suivants :

- Rapport du vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2008 et du dernier programme triennal d'immobilisations
- État des activités financières au 19 octobre 2009
- Les orientations générales du prochain budget et du prochain programme d'immobilisations

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Revenus	1 197 641 \$
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	1 543 103 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(336 462 \$)
Financement à long terme	621 882 \$
Surplus accumulé non affecté	217 701 \$

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 19 OCTOBRE 2009

Au 19 octobre 2009, nous prévoyons terminer l'année avec des revenus légèrement supérieurs à ce qui avait été budgété pour 2009 et des dépenses de fonctionnement légèrement inférieures. À cette date, l'état des activités financières indique que 98% des revenus sont comptabilisés alors que les dépenses de fonctionnement représentent 84% du Budget 2009. Des dépenses en immobilisation pour un montant de 266 639 \$ ont été réalisées dont 228 788 \$ pour la réfection des chemins municipaux.

Le conseil municipal élaborera dans les semaines qui viennent le prochain budget de la Municipalité et nous vous communiquerons les détails lors de la séance extraordinaire du budget 2010 qui aura lieu le lundi 11 janvier 2010 à 19h00.

Les travaux portant sur la refonte de notre réglementation d'urbanisme se sont poursuivis en 2009 et devraient être terminés en début de 2010.

Conformément à la *Loi sur la rémunération des élus*, voici la rémunération annuelle pour chaque membre du conseil municipal pour l'année 2009 :

- La rémunération du maire est de 18 591 \$
- La rémunération de chaque conseiller est de 2 028 \$ à l'exception du conseiller responsable de la voirie dont le montant est de 3 380 \$ et du conseiller responsable de l'urbanisme dont le montant est de 3 042 \$

- Le maire reçoit également une allocation de dépenses de 9 295 \$
- Chaque conseiller reçoit une allocation de dépenses de 1 014 \$ à l'exception du conseiller responsable de la voirie dont le montant est de 1 690 \$ et du conseiller responsable de l'urbanisme dont le montant est de 1 521 \$
- De plus, le maire reçoit de la Municipalité régionale de comté des Laurentides une rémunération de 950 \$ et une allocation de dépenses de 475 \$.

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009 est disponible pour consultation au bureau du directeur général, de même que la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclu avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET**

Dans le cadre du Budget 2010 et de notre programme triennal d'immobilisations, nous prévoyons continuer à investir des sommes importantes pour la réfection à long terme des chemins municipaux. Nous prévoyons également procéder à un réaménagement du carrefour d'Ivry (devant l'hôtel de ville). Enfin nous prévoyons compléter la refonte de notre réglementation d'urbanisme.

Je tiens à remercier les citoyens, les conseillers et les employés d'Ivry-sur-le-Lac pour leur appui dans l'exécution de mes fonctions.

Kenneth G. Hague  
Maire d'Ivry-sur-le-Lac  
Ce 19e jour d'octobre 2009

Résolution  
2009-10-115

### **5.7 Modification au calendrier des séances ordinaires de l'année civile 2009**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire tenir la séance ordinaire du mois de novembre 2009 à une date différente que celle proposée originalement au calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2009.

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier des séances ordinaires de l'année civile 2009 soit modifié pour y changer la date de la séance ordinaire du mois de novembre du 9 novembre 2009 au 30 novembre 2009 à 19h30.

Adoptée

Résolution  
2009-10-116

### **5.8 Renouvellement du contrat d'emploi de madame Pierrette Cyr; adjointe administrative, perception des taxes et comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE madame Pierrette Cyr est à l'emploi de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac depuis le 16 novembre 2008 comme adjointe administrative, perception des taxes et comptes à payer;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent renouveler cet emploi et d'en consigner les termes et conditions.

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité renouvelle l'emploi de madame Pierrette Cyr à titre d'adjointe administrative, perception des taxes et comptes à payer pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2010, à compter du 16 novembre 2009 et selon les autres termes et conditions contenus au contrat d'emploi soumis aux membres du conseil, qui est approuvé par la présente.

Que le directeur général de la Municipalité soit autorisé à signer ledit contrat d'emploi pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

Résolution  
2009-10-117

### **5.9 Renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance collective des employés, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, a été établi pour une période initiale de 16 mois se terminant le 31 octobre 2009 ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac accepte la proposition de l'assureur actuel, la Financière Manuvie, pour le renouvellement de l'assurance collective des employés pour une période de douze (12) mois commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2009. L'offre de renouvellement comporte une augmentation globale de 5,97% selon les taux unitaires suivants :

Assurance-vie		0,744 \$/1 000 \$
M.M.A.		0,064 \$/1 000 \$
Assurance-vie P-à-C.		2,820 \$
Invalidité Longue durée (120 jrs)		1,083 \$/100\$
Ass. Soins de santé	Famille /célibataire	248,31 \$ / 55,30 \$
Ass. Dentaire	Famille /célibataire	60,32 \$ / 24,68 \$

Adoptée

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2009**

Le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2009 est déposé aux membres du conseil municipal.

## **7. Travaux publics**

### **7.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de septembre 2009**

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de septembre 2009 est déposé aux membres du conseil municipal.

Résolution  
2009-10-118

### **7.2 Mandat à Louis Labonté ingénieur – Plans et devis pour le projet de réfection et de réaménagement de l'intersection et d'aménagement d'espaces verts devant l'hôtel de ville**

ATTENDU QU' une esquisse de réaménagement de l'intersection et d'aménagement d'espaces verts devant l'hôtel de ville a été préparée et soumise aux membres du conseil par l'architecte paysagiste Isabel Hamel;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aller de l'avant avec ce projet et que des plans et devis doivent être préparés par un ingénieur pour la partie d'infrastructure des chemins et des stationnements de l'hôtel de ville;  
Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes

Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Louis Labonté ingénieur de la firme Les Consultants L. J. Labonté de Saint-Jérôme, pour la préparation des plans et devis pour le projet de réfection et de réaménagement de l'intersection et d'aménagement d'espaces verts devant l'hôtel de ville. Selon la soumission du 1<sup>er</sup> octobre 2009, les honoraires professionnels pour ce mandat seront de 3 500 \$ plus les taxes pour les sections applicables aux chemins municipaux et de 500 \$ plus les taxes applicables pour les espaces verts de l'hôtel de ville.

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer le mandat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

Résolution  
2009-10-119

### **7.3 Mandat à Louis Labonté ingénieur – Étude préliminaire en vue de la réfection de segments de chemins municipaux**

ATTENDU QU' une étude préliminaire en vue de la réfection de certains segments de chemins municipaux est souhaitable pour permettre la planification des travaux futurs.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Louis Labonté ingénieur de la firme Les Consultants L. J. Labonté de Saint-Jérôme, pour effectuer une Étude préliminaire en vue de la réfection du chemin Lacasse et, si jugé approprié, d'autres sections de chemins à être déterminées. Selon la soumission du 1<sup>er</sup> octobre 2009, les honoraires professionnels pour ce mandat seront de 750 \$ par kilomètre de chemin à évaluer, le tout pour un maximum de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer le mandat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

Résolution  
2009-10-120

### **7.4 Mandat à Les Entreprises P. Roy – Construction de deux stations de captage de sable sur le chemin Lac la Grise près de l'hôtel de ville**

ATTENDU QUE la construction de deux stations de captage de sable est nécessaire sur le chemin Lac la Grise afin de rencontrer les exigences du Ministère du développement durable et de l'environnement (MDDEP) en ce qui a trait au contrôle de l'ensablement du Lac Manitou près du débarcadère municipal;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Les Entreprises P. Roy de Sainte-Agathe-des-Monts pour la construction de deux stations de captage de sable de chaque côté du chemin Lac la Grise et en amont du lit du ruisseau se déversant dans le Lac Manitou près du débarcadère municipal. Selon la soumission du 19 octobre 2009, le coût pour ces travaux sera de 1 865 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer le mandat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **8. Loisirs, Culture et Patrimoine**

## **9. Environnement et Santé**

## **10. Varia**

## **11. Période de questions**

Monsieur le maire a répondu à toutes les questions.

Résolution  
2009-10-121

## **12. Fermeture de la séance à 19h55**

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes  
Appuyé par la conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

---

Kenneth G. Hague  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier